

Mairie de
LAPALUD
84840



Téléphone : 04.90.40.30.73.
Télécopie : 04.90.40.28.88.

Compte rendu du Conseil Municipal **du 09 février 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 février 2015, sous la présidence du Maire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Approbation du précédent Procès-verbal

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Transformation de la garderie municipale périscolaire en accueil de loisirs périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la transformation de la garderie municipale périscolaire en Accueil de Loisirs Périscolaire à compter du 2 Septembre 2014 conformément à la fiche complémentaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Il décide de fixer deux tarifs de participation des familles selon leurs ressources (comme l'exige la C.A.F. pour prétendre à l'aide financière au fonctionnement) pour l'accueil des enfants le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h (L'accueil aux nouvelles activités périscolaires est actuellement gratuit). Pour des revenus au quotient familial inférieur à 797€, il sera demandé 1€50 pour le matin ou le soir et pour un quotient familial égal ou supérieur à 797€, il sera demandé 1€70 pour le matin ou le soir à compter du 2 mars 2015.

Une participation financière du Département de Vaucluse, de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, de la Mutualité Sociale Agricole de Vaucluse et de Drôme-Ardèche sera sollicitée pour le fonctionnement de cet accueil.

Un nouveau règlement sera mis en place à compter du 2 mars 2015.

Approbation de conventions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- le projet de convention de mise à disposition de locaux et de matériels à titre gratuit aux associations emprunteuses et la commune de Lapalud.
- la convention de transition entre l'Etat et la commune de Lapalud pour l'accompagnement de l'instruction des demandes d'autorisation 'urbanisme.

Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) lié à la ligne LGV Méditerranée Tricastin

Considérant que les chemins ruraux à créer sont existants sur le terrain mais n'apparaissent pas sur le plan cadastral et qu'il convient d'y remédier, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les modifications proposées.

Subvention exceptionnelle à l'association "PIERREDOMACHAL"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde à l'association "PIERREDOMACHAL" une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500.00 euros destinée à lutter contre tous les risques environnementaux et tous les préjudices humains, moraux, matériels et économiques causés aux habitants des communes concernées par le projet.

La séance est levée à 19h10.

Guy SOUYLAVIE

Alexandrine FRAISSE

Maire

Secrétaire de séance